

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 29 (1957)

Heft: 5

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entreprise de ferblanterie
Couverture - Appareillage
Concessionnaires

Christin & Bürki

Ancienne Maison Christin Frères
Lausanne - Rue de la Barre 4
Tél. 22 93 84 - Maison fondée en 1876

Paratonnerres

Vérification électrique

Papiers peints

R. BORGNANA & C^{ie}

LAUSANNE

Beau-Séjour 1 (annexe B. C. V.)

Balustrades

Le matériau employé pour les balustrades de balcons et parapets doit être non seulement d'une grande résistance aux intempéries, mais aussi présenter un aspect plaisant. Ce n'est pas par hasard que les plaques „Eternit” sont toujours plus demandées: économiques, des plus résistantes, faciles à travailler, elles sont vraiment le matériau prédestiné à cette utilisation.



Eternit

Eternit S.A. Niederurnen
Téléphone 058 415 55

devraient être solides, pour éviter que les frais d'entretien ne se répercutent à la longue sur les loyers.

La surface habitable ne serait pas inférieure à 30 m² pour un deux-pièces, 40 m² pour un trois-pièces et 50 m² pour un quatre-pièces. Deux lits, une armoire, une commode et un berceau trouveraient place dans la chambre des parents.

L'équipement d'un logement économique comprendrait notamment une baignoire non murée, une baignoire assise ou un tub de douche, dans une salle de bains-W-C sans fenêtre, mais bien aérée; une cave ou un grenier, un chauffage par poêle, un balcon et une source d'eau chaude au moins. L'installation du chauffage central, d'une lessiveuse automatique ou de sècheurs chauffables renchérirait trop le coût de la construction de l'immeuble et, partant, celui des loyers.

Des immeubles locatifs à plusieurs étages et identiques pourraient être construits dans la périphérie des villes, où les terrains sont meilleur marché. Dans le voisinage des grands centres, on pourrait ainsi créer des quartiers d'habitations. Ceux-ci auraient une existence propre si l'on prévoyait des lignes de communication rapides et favorables, pour que les ouvriers vivent à meilleur compte qu'en ville malgré les frais de déplacement. La stabilité de ces quartiers augmenterait certainement avec l'introduction de la durée échelonnée du travail et la semaine de quarante-quatre heures.

Similitude

avec les directives de l'Alliance de sociétés féminines

En 1954, la Commission de l'Alliance de sociétés féminines suisses pour les questions d'habitation avait publié quelques directives pour la construction de logements à caractère social. Elle aussi estimait que le loyer ne devait pas dépasser le cinquième du revenu assuré et signalait des possibilités d'économies « tout en répudiant les mesures extrêmes qui seraient prises aux dépens de l'hygiène élémentaire, de la vie de famille normale et de l'économie des forces de la ménagère ». Elle aussi prévoyait la construction d'habitations semblables en dehors des zones urbaines, où les communications seraient simples et peu coûteuses. Ces habitations économiques et durables comprendraient une surface habitable de 40 m² environ par trois pièces. La salle de bains serait équipée d'une baignoire libre ou d'un bac de douche et d'un lavabo à eau courante. Chaque locataire disposerait d'une source d'eau chaude, d'une cave ou d'un réduit, éventuellement d'une loggia. Dans la maison seraient installés une buanderie commune et, si possible, un chauffage central à distance. L'alliance, en outre, préconisait toute une série de matériaux solides et pratiques pour le revêtement des sols et des murs, ainsi que l'installation de placards et d'éléments de rangements fixes.

Elle relevait qu'il serait très souhaitable que des femmes soient consultées le plus souvent possible dans les commissions de constructions, afin qu'il soit mieux tenu compte des besoins des ménagères en général.

INFORMATIONS

2^e Congrès international des arts plastiques

Le Comité exécutif de l'Association internationale des arts plastiques a décidé de tenir le deuxième Congrès international des arts plastiques dans la ville de Dubrovnik (Yougoslavie), du 23 au 28 septembre 1957.

La deuxième assemblée et la huitième session du Comité exécutif auront lieu à Dubrovnik, du 19 au 21 septembre 1957. Le Comité national yougoslave a adopté la décision généreuse d'offrir l'hospitalité à deux artistes par délégation pendant la durée du congrès.

Tous renseignements utiles concernant ce congrès seront transmis en temps voulu, aux Comités nationaux de l'AIAP.

Concours d'urbanisme « Hauptstadt Berlin »

Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et le Sénat de Berlin annoncent un Concours urbaniste international «Hauptstadt Berlin».

Le concours est ouvert à tous les architectes et urbanistes vivant en Europe, ainsi qu'aux architectes et urbanistes non européens nés en Allemagne.

Le concours correspond aux «Principes et directives régissant les concours» (GRW, 1952), valables en Allemagne ainsi qu'aux «Directives générales régissant les Concours internationaux en matière d'architecture et d'urbanisme» (UIA). Les Comités de concours compétents de la Fédération des architectes allemands et de l'Union internationale des architectes ont approuvé les conditions de concours.

Jurés techniques.

1. M. Alvar Aalto, architecte, Helsinki ; 2. M. le professeur Dr h. c. Dr-ing. E. h. Otto Bartning, architecte BDA, Darmstadt ; 3. M. le professeur C. van Eesteren, ingénieur diplômé, directeur du Bureau d'aménagement urbain, Amsterdam ; 4. M. le professeur Dr h. c. Dr-ing. E. h. Walter Gropius, Cambridge-Mass., Etats-Unis d'Amérique ; 5. M. le professeur Werner Hebebrand, ingénieur diplômé, Oberbaudirektor, Hambourg ; 6. M. le professeur Rudolf Hillebrecht, ingénieur diplômé, Stadtbaurat, Hanovre ; 7. M. Johannes Rossig, ingénieur diplômé, Ministerialdirigent au Ministère fédéral des finances et président de la Fédération des architectes et ingénieurs allemands (DAI), Bonn ; 8. M. Max Steinbiss, ingénieur diplômé, Ministerialdirigent au Ministère fédéral de la construction d'habitations, Bonn ; 9. M. Hans Stephan, ingénieur diplômé, Senatsbaudirektor, Berlin ; 10. M. Pierre Vago, architecte, secrétaire général de l'Union internationale des architectes (UIA), Paris ; 11. M. le professeur Edgar Wedepohl, ingénieur diplômé, président de la Section de Berlin de l'Académie allemande d'urbanisme et d'aménagement régional.

Jurés administratifs. 12. M. le ministre fédéral de la Construction d'habitations ; 13. M. le ministre fédéral des Questions interallemandes ; 14. M. le maire de Berlin ; 15. M. le sénateur des Constructions et logements ; 16. M. le Dr rer. pol. Bernhard Skrodzki, Berlin ; 17. M. Ernst Scharnowski, Berlin.

Suppléants des jurés techniques. 1. M. Fritz Jaspert, ingénieur diplômé, Regierungsbaudirektor au Ministère fédéral de la construction d'habitations, Bonn ; 2. M. le professeur Herbert Jensen, ingénieur diplômé, Stadtbaurat, Kiel ; 3. M. le Dr ing. Robert Riedel, Senatsrat, Berlin ; 4. M. Hanns Tockus, ingénieur diplômé, Senatsrat, Berlin ; 5. M. le professeur Wilhelm Wortmann, ingénieur diplômé, Ecole technique supérieure, Hanovre.

Suppléants des jurés administratifs. 6. M. le secrétaire d'Etat au Ministère fédéral de la construction d'habitations ; 7. M. le secrétaire d'Etat au Ministère fédéral des questions interallemandes ; 8. M. le Senatsdirektor auprès du sénateur des Constructions et logements, Berlin ; 9. M. Armin Häusler, Berlin.

Membres du Comité de présélection. M. Friedrich Furlinger, Regierungsdirektor, Service de l'aménagement régional et urbain, Berlin ; M. Carl Mertz, Oberregierungsbaudirektor, Bureau fédéral des constructions, Berlin, et des experts des spécialités respectives.

Prix et acquisitions	Marks
Un premier prix	30 000
Deux seconds prix de 20 000 marks chacun	40 000
Trois troisièmes prix de 10 000 marks chacun	30 000
Quatre acquisitions de 5000 marks chacune	20 000

Depuis le 30 mars 1957, les documents de concours sont délivrés par le Senator für Bau- und Wohnungswesen, Berlin-Wilmersdorf, Württembergische Strasse 6-10, contre acquittement d'une taxe protectrice de 100 marks. Le montant doit être versé d'avance au compte de chèques postaux N° 58 de la Landeshauptkasse Berlin pour le compte HUA B 6100/57 HSt. 199. La taxe sera remboursée si le projet déposé correspond aux conditions du concours ou si les documents sont retournés intacts jusqu'au 30 juin 1957.

Date de dépôt : 30 novembre 1957 (inclus) auprès du Senator für Bau- und Wohnungswesen, Berlin.

Quand la nature bat des records

par Gérald WENDT, de l'Unesco

Quand il fait très froid ou très chaud, quand la pluie tombe pendant des semaines, quand on apprend qu'une femme a dépassé la centaine, on aime souvent se livrer au jeu des comparaisons dans le temps et l'espace, et chacun tire des records battus une satisfaction bizarre. Voici donc une petite nomenclature de « records » naturels.

La plus haute température enregistrée de tous temps remonte au 13 septembre 1922 : 58° C à Azizia, en Tripolitaine. C'est à Oimekon, en Sibérie, le 1^{er} février 1933, et à Verkhoyansk, dans la même région, les 7 et 9 février 1892, qu'a été battu le record du froid : 68° C au-dessous de zéro. Une température presque aussi basse a pu être enregistrée à quelque 3000 mètres d'altitude au Groenland, le 6 décembre 1949 : 66° C au-dessous de zéro.

La plus haute température moyenne annuelle a été enregistrée à Lugh, en Somalie italienne : 31° C. Par contre, la plus basse température moyenne calculée sur un an est 32° C au-dessous au pôle Sud.

Passons aux records de pluie. Le record de pluie, calculé sur soixante secondes, appartient à la ville de Jefferson, dans l'Iowa : 1 cm. 17. Pour une durée d'une heure au maximum, le record est de 30 cm. 5 en quarante-deux minutes aux Etats-Unis également, dans le Missouri,

Facile à installer...

Grâce à sa suspension en deux points, le chauffe-eau Therma se monte très rapidement contre une paroi en maçonnerie ou en bois, sans nécessiter de gabarit spécial pour les boulons de scellement.

Facile à reviser...

Même lorsque la place est extrêmement restreinte, le chauffe-eau Therma peut être revisé avec la plus grande facilité, car il suffit de le faire basculer latéralement ou en avant, pour sortir le corps de chauffe.

N'hésitez donc pas ! Installez des



Therma

chauffe-eau

Therma S. A., Schwanden/GL. - Tél. (058) 7 14 41
Bureaux et entrepôts : Genève, rue de la Rôtisserie 13
Lausanne : rue Beau-Séjour 1 - Berne : Monbijoustrasse 47

A la S. A. Therma, Schwanden/GL. 45-2
Envoyez-moi le prospectus détaillé concernant les chauffe-eau Therma.

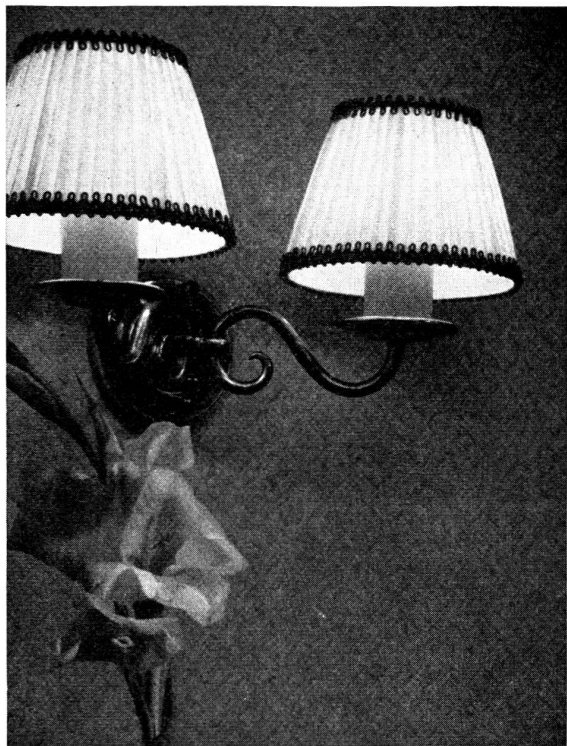
Adresse:.....

Mettre sous enveloppe ouverte, affranchie à 5 ct.

Coupon

PAPIERS PEINTS

Filmos



FILMOS S. A., Lausanne

Avenue de Beaulieu 9
Tél. (021) 24 20 16



et en date du 22 juin 1947. La chute annuelle de pluie la plus importante est de 1198,7 cm. sur le Mont-Waialeale, à Kauai, dans les îles Hawaï. Par contre, le record mondial de tous les temps appartient à Cherrapunji, en Inde, avec une précipitation annuelle de 1,143 cm. pendant septante-quatre années consécutives.

L'endroit le plus sec du monde est Arica, dans le désert septentrional du Chili, où les précipitations annuelles enregistrées sur une période de quarante-trois ans ne dépassent pas 0,51 mm. Il y a toutefois de nombreux endroits où aucune précipitation n'a eu lieu pendant des années.

La longévité maintenant. Pour les plantes, si l'on ne tient pas compte d'un macrozamia, de Queensland, en Australie, auquel on attribue 12 000 années d'existence, la plante la plus vieille du monde est un cyprès géant de plus de 50 mètres de circonférence qui se dresse, plein de vigueur, dans le cimetière de Santa Maria del Tule, près de Oaxaca, dans le sud du Mexique. Il a au moins 5000 ans. Un séquoia géant, récemment abattu en Californie, aux Etats-Unis, avait plus de 4000 ans.

Parmi les animaux, ceux qui vivent le plus longtemps sont les tortues des Galapagos ou des Seychelles dont l'existence dure normalement de cent à cent cinquante ans et peut atteindre deux siècles. Une petite tortue de jardin a vécu cent vingt-trois ans. Les éléphants, auxquels on attribue une très longue existence, jouissent en fait d'une réputation surfaite. Dix pour cent d'entre eux vivent jusqu'à 55 ans et quelques individus seulement dépassent 65 ans. Après l'éléphant (et l'homme), le cheval est le mammifère qui vit le plus longtemps. Un cheval tout à fait exceptionnel a vécu soixante-deux ans et plusieurs autres ont dépassé la cinquantaine. Le record de longévité chez les ânes est de quarante-sept ans, de quarante et un chez les hippopotames et de quarante ans chez les rhinocéros. On a relevé le cas d'une baleine qui a vécu trente-sept ans. En général on remarque que les animaux les plus volumineux et les moins prolifiques vivent le plus longtemps. Les plus petits, qui se reproduisent très abondamment, ont une vie plus courte. On sait que de minuscules insectes qui ont une existence très éphémère en profitent toutefois pour pondre des milliers et même des millions d'œufs.

L'animal le plus volumineux est la baleine bleue qui atteint un poids de 119 tonnes. L'éléphant le plus lourd n'a pas dépassé 6 tonnes 400.

De tous les mammifères, l'homme est sans conteste celui qui jouit de la plus grande longévité avec une moyenne de septante et un ans pour les hommes et de septante-trois pour les femmes dans le pays où la longévité est la plus grande : les Pays-Bas. Mais on ne s'est jamais mis d'accord sur le record de longévité humaine. Si nous nous en tenons exclusivement aux chiffres officiels, le record appartient actuellement au colonel Walter W. William, de Franklin, au Texas, qui a fêté son 114^e anniversaire le 14 novembre 1956. L'homme le plus lourd du monde fut aussi un Américain : Miles Darden, de la Caroline du Nord, qui pesait 450 kilos et qui vécut jusqu'à l'âge de 59 ans. Le plus gros bébé pesait 10 kg. 680 g. à sa naissance. Sa mère, M^{me} Anna Bates, originaire de la Nouvelle-Ecosse, au Canada, mesurait 2 m. 29. Quant à la taille, les records n'ont pas été enregistrés avec exactitude, mais on connaît le cas du géant américain Robert Wadlow, de Manistee, Michigan, qui mesurait 2 m. 68, et mourut à l'âge de 22 ans, en 1940.

Une fissure dans l'écorce terrestre

Les savants de l'Observatoire géologique Lamont de l'Université Columbia, de New York, ont établi l'existence d'une fissure terrestre large de 32 km. et d'une profondeur de 2500 mètres, qui s'étend sous les mers sur une distance de 72 000 km. L'existence de cette fissure correspond à des phénomènes sismiques observés sur toute sa longueur.

La fissure commence dans le nord de l'Atlantique, se dirige vers le sud, contourne la pointe de l'Afrique et pénètre dans l'océan Indien. Là elle se divise en deux. Une de ses ramifications monte vers le nord en direction de la mer d'Oman puis rejoint sur le continent africain les grandes vallées qui traversent l'Afrique en direction du sud et passent des deux côtés du lac Victoria. L'autre ramification partage l'océan Indien, passe entre le continent antarctique et la Nouvelle-Zélande, puis s'engage vers le Pacifique par les îles de Macquarie. A la hauteur de l'île de Pâques, la fissure s'oriente au nord vers le golfe de Californie et, suivant la côte, remonte vers le canal de Lynn en Alaska. On pense qu'elle se prolonge à travers l'Arctique et la mer de Norvège jusqu'à rejoindre son point de départ dans l'Atlantique nord.

En général, cette ligne traverse les bassins océaniques et tend à emprunter une ligne médiane entre les continents. Cela ne prouve pas que la fissure se soit produite à travers une masse unie, mais cela renforce la théorie selon laquelle les continents tendraient à s'écartier les uns des autres. Tout au long de la fissure on observe des chaînes de montagnes, dont quelques-unes dépassent 4000 mètres d'altitude, ce qui n'empêche pas que les sommets les plus élevés sont à 1000 ou 2000 mètres sous la surface de l'océan. Au milieu de l'Atlantique, la fissure a une profondeur d'environ 3000 mètres.

Depuis 1950, les géologues de l'Université Columbia, embarqués sur le trois-mâts auxiliaire *Vema*, ont pris des mesures au moyen d'écho-sondes sur plus de 500 000 kilomètres de fonds océaniques. Les rapports entre la fissure et mesures au moyen d'écho-sondes sur les tremblements de terre sont encore à l'étude ; l'Année géophysique internationale, au cours de laquelle les navires de nombreux pays prendront des mesures à de multiples points du globe, contribuera sans doute à compléter l'étude de la fissure et à en préciser la relation avec les secousses sismiques. L'existence d'une fissure coupant le globe en deux et séparant les principaux continents pourrait avoir beaucoup d'intérêt en ce qui concerne non seulement l'histoire, mais aussi l'avenir de notre planète.

Le Gouvernement français consent un nouveau prêt pour la construction du siège permanent de l'Unesco

Le Gouvernement français vient de confirmer son offre relative à un prêt supplémentaire sans intérêts, consenti à l'Unesco en vue de financer la construction d'un troisième bâtiment sur le terrain du siège permanent de l'organisation, place Fontenoy. Le bâtiment du secrétariat et le bâtiment des conférences sont en voie d'achèvement.

En novembre dernier, à New Delhi, la Conférence générale de l'Unesco avait autorisé la construction de ce bâtiment de quatre étages (destiné en partie au secrétariat, en partie aux délégations nationales, aux Nations Unies et aux organisations non gouvernementales étroitement liées à l'œuvre de l'Unesco), à la condition que le Gouvernement français finance cette construction au moyen d'un nouveau prêt en francs français, d'un montant de 930 000 dollars.

M. Jean-Pierre Cabouat, délégué permanent adjoint de la France auprès de l'Unesco, a fait connaître l'accord de son gouvernement par une lettre qui a été présentée au Comité du siège de l'Unesco réuni le 12 avril. Le Gouvernement français est disposé à prier la Caisse des dépôts et consignations de consentir à l'Unesco un prêt correspondant au coût total de la construction de ce bâtiment, et à proposer au Parlement d'étendre à ce prêt la garantie de l'Etat et la prise en charge des intérêts. Toutefois, il a été convenu que les délégations permanentes assumeront des charges locatives calculées proportionnellement à la superficie des locaux qu'elles occuperont et représentant la fraction des intérêts correspondant aux frais de construction et d'équipement de ces locaux. Ces intérêts seront versés au Trésor français en déduction d'une partie des intérêts qu'il aura pris en charge.

Les plans du troisième bâtiment sont déjà ébauchés ; le Comité du siège a invité le directeur général à signer les contrats des architectes et à autoriser ces derniers à préparer les fondations. La construction commencera dès que le Parlement aura approuvé le prêt, elle devrait être achevée au moment de la dixième Conférence générale de l'Unesco, qui aura lieu à Paris à la fin de 1958.

Au sujet du coût de la construction de l'ensemble du siège permanent, M. Bernard Zehrfuss, membre français du Groupe international d'architectes, qui compte en outre l'Italien Pier Nervi et l'Américain Marcel Breuer, a déclaré qu'il reviendrait à environ 55 000 francs par mètre carré, « coût approximatif d'un immeuble de bureaux ou d'appartements modestes à Paris ». M. Zehrfuss a ajouté que si l'on prend en considération le caractère exceptionnel de l'édifice et les besoins complexes d'une organisation internationale comme l'Unesco, le coût et la durée de la construction (commencée en avril 1955) sont tout à fait raisonnables.



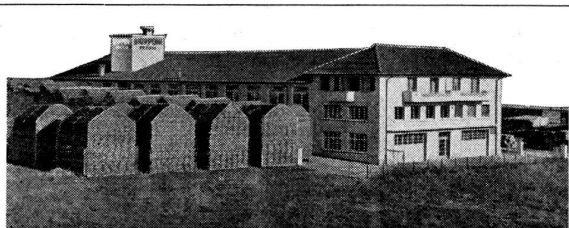
Joseph Diémond S. A.

Maison fondée en 1903

Lausanne

Rue César-Roux 26

résout le
problème de vos
installations sanitaires



GIUPPONE FRÈRES

ENTREPRISE DE MENUISERIE

LAUSANNE-MALLEY 16 TÉLÉPHONE (021) 24 01 61



La maison de confiance

J. R O D

S. A.

Rue Galliard 2 - St-Roch
LAUSANNE
Téléphone 22 39 61

CARRELAGES
REVÊTEMENTS

Entreprise générale

ED. CUÉNOD S. A.

GENÈVE Rue des Plantaporrêts 8 - BEX Rue du Marché

Bâtiment - Travaux publics
Maçonnerie - Gypserie - Peinture

Béton armé - Réparation et entretien d'immeubles

Installations sanitaires

Eau - Gaz
Ferblanterie
Couverture

ALBERT GREMPER

LAUSANNE

Av. Tivoli 64 - Tél. 22 52 63 - Appart. 24 67 13

Maîtrises fédérales

Projets et devis